

Règlement financier - Lycée Saint Ambroise - 2026-2027

Chers parents,

Vous avez fait le choix d'inscrire ou de réinscrire votre enfant au sein de l'ensemble scolaire Assomption Chambéry, composé des Lycées Saint Ambroise et Sainte Geneviève. Ce sont près de 1 300 élèves, étudiants et apprentis qui sont accueillis sur ces 2 sites, par 130 enseignants et 40 personnels administratifs, éducatifs et de service. L'ensemble de notre équipe est à votre entière disposition pour vous fournir le service que vous attendez et accompagner au mieux votre enfant.

Nos établissements sont sous contrat d'association avec l'Etat et participent de ce fait au service public d'Education Nationale. Cela nous permet de percevoir des subventions de l'Etat et de la Région pour notre fonctionnement. En revanche, l'entretien et le développement des installations nous incombent. C'est pourquoi nous demandons aux familles une contribution financière qui nous permet d'améliorer sans cesse les conditions d'apprentissage des jeunes et d'assurer leur sécurité.

Je reste à l'écoute et recevrai les familles qui ne pourraient pas honorer ces engagements financiers afin d'examiner avec elles les possibilités d'arrangement ou de réduction. Assomption Chambéry se veut ouvert à tous et les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à la liberté de choix des familles.

Je vous remercie d'avance pour la confiance que vous faites à notre établissement.

Christel COUSIN

Chef d'établissement coordinatrice d'Assomption Chambéry

☀ Frais d'inscription pour tout nouvel élève :

- **50 €** de frais de dossier obligatoire, réglés lors du rendez-vous d'inscription, non remboursables.
- **200 €** d'acompte (paiement par carte bancaire via Ecole Directe à privilégier). L'inscription ne devient effective qu'à l'issue du règlement de cet acompte. Ce dernier viendra en déduction de votre facture annuelle. Cet acompte restera acquis en cas de désistement à l'initiative de la famille.

☀ Frais de réinscription :

- **0 €** de frais de dossier.
- **100 €** d'acompte (paiement par carte bancaire via Ecole Directe à privilégier). La réinscription ne devient effective qu'à l'issue du règlement de cet acompte. Ce dernier viendra en déduction de votre facture annuelle. Cet acompte restera acquis en cas de désistement à l'initiative de la famille.

☀ Contribution des familles :

Notre contribution est composée :

- D'une **part fixe**, payable par toutes les familles, de **806 € /an**.
- D'une **part variable** dont la catégorie est déterminée à partir de votre dernier avis d'imposition, selon la formule : Revenu imposable / nombre de parts.

Catégories	Part fixe annuelle	Part variable annuelle	Total annuel	Total mensuel sur 9 mois
A : < à 6 000	806 €	0.00€	806.00 €	89.55 €
B : 6 001 - 8 000	806 €	56.00 €	862.00 €	95.78 €
C : 8 001 - 10 000	806 €	112.00 €	918.00 €	102.00 €
D : 10 001 - 12 000	806 €	225.00 €	1 031.00 €	114.55 €
E : 12 001 - 14 000	806 €	345.00 €	1 151.00 €	127.89 €
F : 14 001 - 16 000	806 €	565.00 €	1 371.00 €	152.33 €
G : > à 16 000	806 €	790.00 €	1 596.00 €	177.33 €
Pour tous les élèves : + 66 € de contribution diocésaine				
Pour les 2nde et 1ère : + 15 € de contribution pour la journée d'intégration				

Spécificité pour les parents isolés :

- Si supérieur à 16 000 € : choisir la catégorie G
- Si inférieur à 16 000 € : choisir la catégorie en dessous de la catégorie correspondante.
Exemples : si = 11500 € => catégorie C, si = 7200 € => catégorie A.

Spécificité pour les fratries :

- Réduction de 30 % sur la part fixe annuelle pour le 2^{ème} enfant et de 50 % pour le 3^{ème} enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Assomption Chambéry (Lycée Saint Ambroise et/ou Lycée Sainte Geneviève).

Dons - Fonds de dotation Assomption France :

Toutes les familles de l'établissement ont la possibilité de faire un don, unique ou régulier, au Fonds de dotation Assomption France.

Ce Fonds soutient toute action d'intérêt général contribuant à promouvoir toutes initiatives, actions, investissements dans le domaine éducatif et culturel dès lors que ces derniers répondent aux valeurs d'humanité et de solidarité véhiculées par le réseau Assomption.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet assomption-chambery.org, rubrique « Faire un don ».

Internat : situé sur le site :

- du Lycée Costa de Beauregard - 339 rue Costa de Beauregard - Chambéry
- ou du Collège Notre Dame de la Villette - 200 avenir du collège - La Ravoire
- **300 € d'acompte** qui viendra en déduction de votre facture annuelle.
Cet acompte restera acquis en cas de désistement à l'initiative de la famille.
- **Dépôt de garantie de 200€** : sera intégré à la facture annuelle et sera restitué au départ définitif de l'élève, déduction faite des éventuelles détériorations ou impayés.
- **Le tarif de l'internat** comprend : nuitée - petit déjeuner - goûter - dîner et étude à l'internat du lundi après-midi au vendredi matin.

Tarif annuel	Tarif mensuel sur 9 mois
3 672,00 €	408,00 €

⚠ Un élève interne est obligatoirement demi-pensionnaire. Les frais de demi-pension le midi au lycée Saint Ambroise sont en sus.

- **L'inscription à l'internat est un engagement pour l'année complète.**

Les frais d'internat étant répartis sur l'année scolaire, aucune réduction sur l'hébergement ne sera accordée en cas d'absence ponctuelle. Seule une réduction sur la restauration pourra être accordée pour une absence supérieure à 2 semaines, justifiée par un certificat médical envoyé à l'internat et à l'établissement.

En cas de démission de la famille en cours d'année, un courrier devra être envoyé au chef d'établissement du lycée Saint Ambroise et un décompte sera adressé à la famille. A noter que **tout mois commencé est dû**.

En cas d'exclusion de l'élève en cours d'année, le dépôt de garantie restera acquis à l'établissement et un décompte sera adressé à la famille.

Restauration : elle est assurée par la société ELIOR.

Un service de restauration, **self** ou **espace snacking**, est ouvert de 11h15 à 13h15.

	Repas complet	Repas allégé / Snacking	Petit déjeuner
Demi-pensionnaire	6.85 €	5.55 €	2,20 €
Externe	8.15 €	7.15 €	
Un élève est demi-pensionnaire lorsqu'il déjeune au self au moins une fois par semaine à jour fixe			
Réservation avant 9h15. Tout repas commandé après 9h15 ou tout repas non décommandé est facturé 8 €			

Repas complet = entrée + plat chaud + fromage + dessert

Repas allégé = plat chaud + entrée ou fromage ou dessert

Petit déjeuner (à la récréation du matin uniquement) = boisson chaude ou froide + viennoiserie

La gestion du restaurant scolaire est informatisée. Le passage nécessite la présentation impérative du Pass Région. A chaque passage de la carte au self, le montant du repas sera comptabilisé et le total mensuel, au réel des consommations enregistrées sera ajouté au prélèvement de la scolarité.

⚠ Nous attirons votre attention sur le fait des variations des montants facturés selon les mois de l'année.

Exemple, pour un élève demi-pensionnaire 5 jours consommant un repas complet à 6.85€ :

- Mois de février 2027 : $6.85 \text{ €} \times 10j = 68.85 \text{ €}$
- Mois de mars 2027 : $6.85 \text{ €} \times 22j = 150.70 \text{ €}$

☀ Cotisation APEL : 25 € par an et par famille (volontaire)

L'adhésion à l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) est volontaire et par famille.

L'APEL participe à l'animation et à la vie de l'établissement, permet d'aider à la mise en place de projets pédagogiques et éducatifs au profit des élèves et apporte aux familles un ensemble de services, dont l'abonnement à la revue « Famille et Éducation » gratuit pour les adhérents.

☀ Adhésion sportive : 6 € par an et par élève

L'adhésion sportive permet de soutenir le sport à Saint Ambroise, par le financement des activités et l'achat de matériel sportif (ballons, volants de badminton, table de ping pong...) pour l'E.P.S.

☀ Le sport en plus à Saint Ambroise :

	Élève inscrit à l' Association Sportive (A.S.) sur le temps méridien ou en Section Multisports	Élève inscrit en Section Sportive Hand
Licence sportive	25 €	25 €
Participation à des frais divers (T-shirt, entraînements...)	/	50 €
Total / an :	25 € / an	75 € / an

☀ Carnet de correspondance :

Les carnets de correspondance sont fournis gratuitement et distribués en début d'année à tous les élèves.

S'il devait être renouvelé en cours d'année en cas de perte et/ou de détérioration importante, il sera facturé à la famille à hauteur de 5€ / carnet.

☀ Casier élèves :

Pour les élèves internes : gratuit.

Pour les autres élèves : 15 € / an.

Une demande doit être faite auprès de Monsieur PAJEAN (tpajean@assomption-chambery.org) en mettant en objet du mail : demande de casier - NOM Prénom. L'attribution sera faite prioritairement aux élèves bénéficiant d'un certificat médical stipulant l'obligation d'avoir un casier.

Pour les autres demandes, en fonction du nombre de casiers restant disponibles, un tirage au sort pourra être effectué.

Le cadenas et la clé sont à la charge des familles (référence : MASTER 130EURD).

L'établissement se réserve le droit d'ouvrir les casiers en cas de problème, mais il ne saurait être tenu responsable des objets entreposés en cas de vol ou de dégradation. Il est fortement déconseillé d'entreposer de la nourriture dans les casiers.

⚠ A noter : modalités financières

Chaque responsable reçoit un **code d'accès à Ecole Directe individuel** au moment de l'inscription définitive au lycée. Ce code vous permettra d'accéder à la facture annuelle établie **fin septembre - début octobre** et de suivre l'état financier de votre enfant.

• 2 possibilités de règlements sont offertes :

- **A privilégier :** Paiement par prélèvement bancaire automatique, le 10 de chaque mois, d'octobre à juin (9 échéances).

Mandat de prélèvement SEPA à établir et **RIB** à téléverser sur Ecole Directe **obligatoirement pour toutes les familles et pour chaque payeur en cas de « multipayeurs »**.

- Paiement par carte bancaire via Ecole Directe pour régler la facture de la scolarité et de la cantine en 1 ou 3 fois avec échéance le 31/10, le 31/01 et le 30/04.

Les paiements par chèque ou en espèces peuvent être acceptés à titre exceptionnel.

- **L'avis d'imposition sur les revenus** est demandé aux familles pour valider la catégorie de la part variable. En l'absence de celle-ci ou si vous ne souhaitez pas nous la fournir, vous serez automatiquement classé dans la catégorie maximale et le tarif le plus élevé sera appliqué.
- **Une facture de régularisation** éventuelle peut être établie début juillet et payable soit par prélèvement le 10 juillet ou par CB via Ecole directe ou par virement. Si votre solde est créditeur, report sur l'année suivante en cas de réinscription, sinon remboursement par virement bancaire.
- **En cas de rejet de prélèvement ou de chèque**, les frais bancaires, de 15 € par rejet, seront imputés sur le compte de la famille.
- **En cas d'impayés** : l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées et se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante (cf contrat de scolarisation).
- **En cas de démission en cours d'année scolaire** : l'ensemble des sommes dues deviennent exigibles au jour de la sortie effective de l'élève. Le coût annuel de la scolarisation sera calculé au prorata pour la période écoulée par période mensuelle en sachant que tout mois commencé est dû.